

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 38 (1958)
Heft: 6

Anhang: [Notre supplément bleu]
Autor: Chambre de commerce suisse en France

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Editorial

A l'heure où s'imprime cette Revue, nul ne connaît encore de façon sûre la marche exacte de l'Europe économiquement unifiée.

Un fait seul est certain. Le Marché Commun commencera de déployer ses effets le 1^{er} janvier. Si, au cours des premiers mois, cet événement ne se marquera que par peu de signes visibles, cette date sera néanmoins celle du début d'une ère de transformations profondes, susceptibles, à échéance plus ou moins longue, de bouleverser totalement nos habitudes et courants économiques, et par là même d'influer sur le mode de vie de millions d'individus.

Comme toute modification, celle-ci ne va pas sans remous. L'année qui s'achève a été caractérisée par une série de « suspens » qui ont marqué — plus profondément qu'on le pourrait penser peut-être — les pays non membres de l'Association Économique Européenne « Marché Commun ».

Les discussions qui ont vu se heurter partisans et adversaires d'une Z. L. E. ont été vives. Elles auraient dû aboutir à une solution raisonnable tenant compte des échanges commerciaux traditionnels, du développement que leur avaient apporté, ces dix dernières années, les institutions européennes existantes, des balances entre pays vendeurs et acheteurs, des équilibres monétaires. En fait, elles ont montré que deux conceptions s'affrontaient, l'une présupposant une intégration très poussée des économies, l'autre reposant sur la conception libérale qui a éloquemment fait ses preuves au sein de l'O. E. C. E.

Le problème de fond est donc loin d'être réglé. Pour éviter une discrimination trop brutale au 1^{er} janvier, il ne reste, semble-t-il, que la voie d'une solution transitoire. Celle décidée récemment par les « Six » à Bruxelles offre-t-elle autant de motifs de satisfaction que d'aucuns veulent bien prétendre ? Sur trois points au moins un examen attentif révèle pourtant un traitement discriminatoire.

Premièrement, les tarifs douaniers des « Six » inférieurs au futur tarif extérieur du Marché Commun ne seront abaissés de 10 % qu'à l'égard des pays membres.

Deuxièmement, pour les pays non membres — donc la Suisse —, l'augmentation contingentaire de 20 % s'effectuera sous une forme conditionnelle. Elle se ferait en deux tranches, de 10 % chacune, la seconde devant être négociée bilatéralement. Les pays membres du Marché Commun bénéficieront par contre automatiquement de l'élargissement de 20 %.

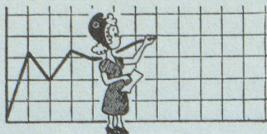
Enfin, la clause prévoyant que les « petits contingents » seront portés à 3 % de la production nationale, valable pour les pays du Marché Commun, n'est pas prévue pour les pays de l'O. E. C. E. Plusieurs secteurs du trafic franco-suisse seraient touchés par ces facilités accordées à la concurrence.

Les thèses en présence sont trop dissemblables pour que l'on puisse espérer que l'année 1959 apporte à l'économie européenne le calme auquel industriels et commerçants auraient droit. Une distorsion des échanges commerciaux serait grave. Elle serait préjudiciable aussi bien aux pays membres du Marché Commun qu'aux pays non membres.

Il serait fâcheux en effet d'oublier que l'O. E. C. E. et l'U. E. P. ont permis d'abord le rétablissement, puis la prospérité de l'économie européenne, les problèmes commerciaux ne pouvaient être dissociés des problèmes financiers. D'autre part, il faut prendre garde qu'un commerce ne peut être florissant, à l'heure présente, que dans la mesure où il est largement ouvert au monde entier.

C'est notre vœu que ces principes continuent d'être reconnus.

Chambre de commerce suisse en France



LA VIE ÉCONOMIQUE

FRANCE

LE FAIT DU MOIS

La balance des comptes redevient déficitaire. — Les statistiques publiées récemment par le Conseil national du crédit révèlent que l'état des finances extérieures de la France s'est notamment amélioré depuis le mois de juin. Les postes du bilan de la Banque de France qui sont affectés par les mouvements d'or et de devises faisaient ressortir à la fin de juin un excédent des passifs sur les actifs de 30 milliards de francs. Fin octobre, au contraire, les actifs excédaient les passifs de 88 milliards de francs. Le redressement ressort ainsi à 118 milliards.

Il est dû principalement aux achats d'or par la Banque de France et aux rapatriements de capitaux. Néanmoins, l'équilibre de la balance des paiements reste précaire. C'est ainsi qu'après avoir été excédentaire pendant cinq mois (juin-octobre), la balance des comptes est redevenue déficitaire en novembre, en accusant un solde négatif de 18,2 millions de dollars, contre un excédent de 24 millions de dollars le mois précédent. Les opérations à l'Union européenne de paiements se sont traduites par un déficit de 46,6 millions de dollars (contre 34,5 millions en octobre). Par contre, les opérations en or et devises du Fonds de stabilisation se sont soldées par un excédent de 28,4 millions de dollars.

COMMERCE EXTÉRIEUR

Redressement de la balance commerciale. — Cette détérioration de la balance des comptes ne tient pas à une aggravation du déficit commercial. Bien au contraire, les résultats du commerce extérieur, qui étaient décevants pendant les neuf premiers mois de cette année, se sont nettement améliorés en octobre.

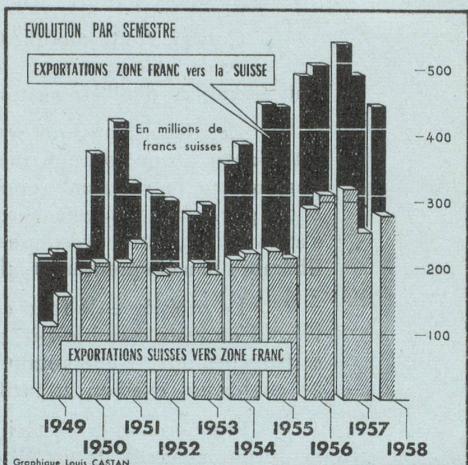
En effet, les échanges avec les pays étrangers se sont soldés, en octobre, par un déficit de 8 milliards de francs seulement, contre un déficit de 25,9 milliards en septembre. En ce qui concerne le pourcentage de couverture des importations par les exportations, il s'est établi à 94 % au lieu de 80 % le mois précédent. On ne dispose pas encore des statistiques de novembre, mais les tendances qui s'étaient manifestées en octobre semblent avoir persisté. Ce redressement est dû notamment à l'accroissement des exportations sur l'étranger. Les exportateurs ont fait des efforts méritoires, et il est plus que probable qu'ils ont été poussés non seulement par les encouragements officiels mais aussi par l'affaiblissement de la demande sur le marché intérieur. Le ralentissement de l'expansion a en même temps freiné les importations.

Austérité ou inflation ? — L'évolution récente des finances extérieures qui s'est avérée peu satisfaisante a été sans doute provoquée par des facteurs d'ordre psychologique. Les milieux économiques et financiers se demandent quelle orientation sera donnée à la politique économique. M. Pinay estime, quant à lui, que pour équilibrer ses comptes extérieurs, le pays est dans l'obligation de réduire la demande intérieure. Autrement dit, la France devrait poursuivre la lutte contre l'inflation et mener, dans le domaine des finances intérieures, une politique d'équilibre et d'austérité. Mais les idées de M. Pinay ne sont pas partagées partout le monde. Certains dirigeants de l'U.N.R., dont l'influence sera prépondérante dans la nouvelle Assemblée, ne croient pas que les menaces d'inflation demeurent l'élément décisif de la conjoncture. C'est la « crise » qui serait le danger le plus grave.

Pour lutter contre ce danger, on préconise une augmentation des dépenses publiques et une politique de crédit plus libérale. Il ne fait pas de doute que ces controverses ont contribué à ébranler la confiance à peine rétablie dans la stabilité monétaire. D'où l'arrêt des rentrées d'or et de capitaux et l'augmentation de la demande de devises.

POLITIQUE ÉCONOMIQUE

GRAPHIQUE DU COM



ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Ralentissement. — Le maximum d'activité économique paraît avoir été atteint en avril-mai. Depuis cette époque, on a constaté un ralentissement lent, mais continu. Ce sont en général les industries produisant des biens durables de consommation, qui sont les plus touchées. Elles paient en quelque sorte le tribut de l'expansion précipitée dont elles avaient bénéficié, grâce à l'inflation, pendant la période précédente. Mais si certains secteurs connaissent, depuis quelque temps, un fléchissement et si dans l'ensemble le rythme de l'expansion s'est ralenti, le niveau global de l'activité, tel qu'il ressort notamment de l'indice de la production industrielle, demeure encore élevé. Dans ces conditions, il ne convient pas de parler d'une « crise ». La situation est loin d'être grave et n'appelle pas de grands remèdes.

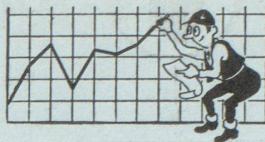
Reprise en octobre. — Il est intéressant de noter à cet égard que la production industrielle qui, en septembre, avait marqué un temps d'arrêt par rapport à septembre 1957, a repris, en octobre, sa marche en avant. L'indice — sans bâtiment — s'est inscrit à 157 en octobre soit une progression de 4,6 % sur celui de septembre (150) et de 3,2 % sur celui d'octobre 1957 (152).

PRODUCTION INDUSTRIELLE

COURS ET INDICES FRANÇAIS

	Dernier chiffre	Chiffre du mois précédent	Chiffre de l'année précédente
Cours Napoléon	20 nov. 3.440	23 oct. 3.350	21 nov. 4.280
Jours fr. s. marché parallèle . . .	20 nov. 107,50	23 oct. 105,50	21 nov. 120
id. valeurs métropolitaines (1949 = 100)	14 nov. 415	17 oct. 419	22 nov. 487
id. prod. ind. (1952 = 100) . . .	sept. 150	août 103	sept. 150
id. sal. hor. ouv. métall. rég. paris. (1949 = 100)	août 261	juil. 261	août 236
id. prix de gros (1949 = 100) . . .	oct. 166,1	sept. 166,2	oct. 154,9
id. prix consomm. familiale (1956 = 100)	oct. 121	sept. 120,0	oct. 106,3
transports commerc. (mio. t.) . .	août 14,3	juil. 17,4	août 15,9
voyageurs (millions)	août 39	juil. 46,8	août 40,2
nd. vol. import. (1938 = 100) . . .	août 142	juil. 172	août 162
nd. vol. export. (1938 = 100) . . .	août 189	juil. 235	août 189
oldé mensuel à l'U.E.P. (mio \$) . .	oct. -34,5	sept. -24,1	oct. -38,8

EN QUELQUES LIGNES



SUISSE

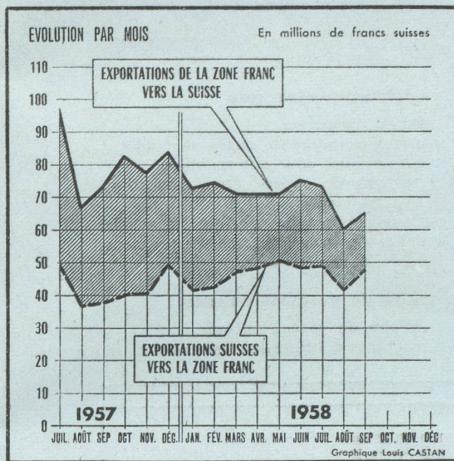
VOTATIONS FÉDÉRALES

Le 7 décembre, le peuple suisse a ratifié la convention italo-suisse au sujet de l'utilisation des eaux du Spöl par 500.993 contre 165.556 voix. Tous les cantons ont donné une décision positive. Il a accepté en outre la modification constitutionnelle portant le minimum des mises dans les Kursaals de 2 à 5 francs par 392.666 contre 262.812 voix. Sauf Genève et Bâle-Campagne, tous les cantons ont voté affirmativement.

COMMERCE EXTÉRIEUR

Résultats d'octobre. — En octobre, les importations ont atteint 631,8 millions de francs (712,6 en octobre 57) tandis que les exportations se sont élevées à 640,8 millions de francs (607,1 en octobre 57). Il en est résulté un solde actif de 9 millions de francs, en regard d'un solde passif de 105,5 millions en octobre 57. Pour les 10 premiers mois de 1958, le total des importations ressort à 6.101,4 millions et celui des exportations à 5.453,1 millions. Le solde passif de la balance commerciale pour ces 10 mois est donc de 648,3 contre 1.620,2 millions en 1957.

MERCÉ FRANCO-SUISSE



U. E. P.

Soldes passifs en octobre et novembre. — Le décompte avec les pays membres de l'U. E. P. a fait ressortir pour la Suisse un solde passif de 46,1 millions pour le mois d'octobre et de 18,5 millions pour le mois de novembre.

TARIF DOUANIER

Projet soumis devant le Parlement au printemps. — Lors de l'Assemblée générale de la Fédération suisse des importateurs et du commerce de gros, M. le Ministre H. Schaffner, directeur de la Division du commerce du Département fédéral de l'économie publique, a fait un exposé sur la révision du tarif douanier, qui vient de franchir une importante étape avec l'aboutissement des négociations de la Suisse au sein du G. A. T. T. Ce projet de tarif ayant été « rodé » au cours de négociations avec 18 États et des accords ayant pu être conclus avec 16 d'entre eux, parmi lesquels les six pays du Marché commun, les travaux préparatoires peuvent maintenant se poursuivre normalement. Le message du Conseil fédéral aux Chambres, qui comprendra plus de 1.000 pages, est en préparation. Après mise au point par l'administration, le projet pourra être soumis au Parlement, qui en discutera sans doute le printemps prochain.

IMPORTATIONS D'ORIENT

Lutte contre la concurrence japonaise. — On considère que la Direction générale des douanes a pris une mesure justi-

fie en n'autorisant récemment l'importation en franchise de tissus bruts en provenance de la Chine, de Hong-Kong et de l'Inde qu'à la condition que les marchandises produites avec les dits tissus ne soient pas ensuite vendues dans des pays de l'Ouest européen et en Amérique du Nord. Une décision analogue avait été prise antérieurement à l'égard du Japon. L'industrie suisse espère que d'autres pays européens prendront des décisions analogues et que pour finir, une solution générale pourra intervenir dans le cadre de l'O. E. C. E. Rappelons qu'à l'intérieur même du G. A. T. T., 14 pays ont dû prendre des mesures discriminatoires à l'égard des importations japonaises.

TOURISME

Fléchissement en été. — Le trafic touristique en Suisse a enregistré un certain fléchissement durant la saison d'été. En effet, du 1^{er} juin au 31 août 1958, les statistiques révèlent 2,99 millions d'arrivées en regard de 3,14 millions l'année précédente. Les arrivées d'hôtes étrangers ont été de 2,04 contre 2,16 millions en 1957. Parallèlement, les nuitées ont diminué de 11,05 millions en 1957 à 10,49 millions en 1958, dont 6,15 contre 6,58 millions de nuitées d'hôtes étrangers. On attribue ce fléchissement en particulier aux mesures restrictives prises par la France en matière de devises et à l'Exposition de Bruxelles. La situation semble cependant s'être améliorée cet automne.

BIÈRE

La consommation augmente. — Pour l'exercice 1957-58, les ventes des brasseries suisses se sont élevées à 3,15 millions d'hectolitres, contre 2,96 millions l'année précédente. La consommation a été de 63 litres par tête d'habitant. La Confédération a encaissé durant cet exercice 33 millions de francs d'impôts sur la bière.

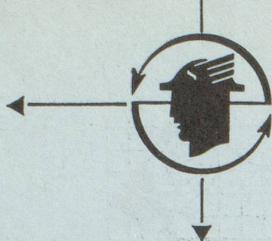
PRIX À LA CONSOMMATION

L'indice à fin novembre. — L'indice suisse des prix à la consommation, qui reproduit le mouvement des prix des articles de consommation et services jouant un rôle important dans le budget des salariés, s'est inscrit à 182,9 (août 1939 = 100) à fin novembre 1958. Il s'est donc élevé d'un peu moins de 0,1 % par rapport à son chiffre de fin octobre (182,8) et de 1,0 % par rapport à son chiffre de fin novembre 1957 (181,0).

Les indices des six groupes de dépenses étaient les suivants à fin novembre 1958 : alimentation 199,0, chauffage et éclairage 149,5, nettoyage 212,9, les indices des groupes habillement (222,3), loyers (141,1) et divers (165,5) n'ayant pas subi de modification.

COURS ET INDICES SUISSES

	Dernier chiffre	Chiffre du mois précédent	Chiffre de l'année précédente
Cours pièce or 20 fr. s.	18 nov. 31	18 oct. 30,90	19 nov. 34,35
Cours billet 100 fr. f.	18 nov. 0,93	18 oct. 0,94	19 nov. 0,84
Indice général actions	oct. 438,4	sept. 428,2	oct. 339,9
Coeff. d'activité industrielle (100 = satisfaisant)	2 ^e trim. 117	1 ^{er} trim. 125	2 ^e trim. 139
Ind. prix de gros (1939 = 100)	oct. 214,5	sept. 214,9	oct. 222,5
Ind. prix cons. fam. (1939 = 100)	oct. 182,8	sept. 182,9	oct. 180,5
Indice salaires horaires réels (1939 = 100)	2 ^e trim. 108,5	1 ^{er} trim. 108,0	2 ^e trim. 105,1
Marchandises transportées			
C. F. F. (mio de t.)	août 1,98	juil. 2,09	août 2,23
Voyageurs (millions)	août 18,1	juil. 18,2	août 18,3
Ind. import. (1938 = 100)	oct. 199	sept. 192	oct. 209
Ind. export. (1938 = 100)	oct. 232	sept. 207	oct. 217
Solde mensuel à l'U. E. P. (mio \$)	oct. -10,5	sept. -5,8	oct. -37,7



OFFRES ET DEMANDES COMMERCIALES

Toute demande devra être accompagnée de deux coupons-réponses internationaux
Il ne sera donné suite qu'aux lettres remplissant cette condition

REPRÉSENTATIONS

REPRÉSENTANTS FRANÇAIS CHERCHANT A REPRÉSENTER UNE MAISON SUISSE

- R. 3327 FRANCE : machines à empaqueter les bobines ou fuseaux de filature et tout matériel textile.
R. 3333 FRANCE : boissons diverses sans alcool et produits de la branche.
R. 3343 FRANCE : matières premières pour les industries de pétrole, électricité, papier, produits d'entretien, plastique et caoutchouc.
R. 3349 ALGÉRIE : pendulettes réveils bon marché.

COMMETTANTS FRANÇAIS CHERCHANT UN REPRÉSENTANT EN SUISSE

- R. 3329 SUISSE : articles de layette, couches en rhovylon et coton, culottes en matières plastique et chaussures de bébés.
R. 3331 SUISSE : produits en amiante (cartons, papiers, produits filtrants, joints, articles pour filature et tissage).
R. 3337 SUISSE : articles de confiserie, bonbons et sucettes.
R. 3339 SUISSE : fraises pour l'horlogerie et la petite mécanique de précision.

REPRÉSENTANT SUISSE CHERCHANT A REPRÉSENTER UNE MAISON FRANÇAISE

- R. 3345 SUISSE : tissus et fils, en laine et mi-laine.

COMMETTANTS SUISSES CHERCHANT UN REPRÉSENTANT EN FRANCE

- R. 3341 FRANCE : microscopes de centrage pour machines-outils et appareils, et projecteurs de profil.
R. 3347 FRANCE : transistors et appareils électroniques.

MARCHANDISES

Ces offres et demandes sont faites sans garantie ni responsabilité de notre part et sous réserve de l'obtention, par les intéressés, des licences d'importation et d'exportation suisses ou françaises.

A L'ATTENTION DE NOS MEMBRES RÉSIDANT EN FRANCE

Offres de produits suisses

- 96 : machines pour la fabrication de nattes de paille.

Demandes de produits français

- 98 : filières pour tréfilage de métaux précieux.
100 : antiquités et objets d'art.

A L'ATTENTION DE NOS MEMBRES RÉSIDANT EN SUISSE

Offres de produits français

- 102 : farine d'asperges.
104 : cartes postales et cartes de Noël.
106 : suspensions pour automobiles.
108 : matériel de reproduction acoustique à haute-fidélité.
110 : flacons et pots pour parfumerie, articles de table décoratifs, en verre blanc, opale, et couleurs.

Demandes de produits suisses

- 112 : articles de voyage en cuir.
114 : machines à affûter les fraises-scie.

UN GUIDE DU MARCHÉ SUISSE

Dans le cadre de la collection des « Guides du marché » publiés sous les auspices de la Chambre de commerce internationale, l'Office suisse d'expansion commerciale vient de publier un **Guide général du marché suisse**. Cet ouvrage s'inscrit dans une série de guides analogues, consacrés à des secteurs particuliers du marché suisse (tabac, poisson, articles photographiques, verrerie, faïence et porcelaine de ménage) élaborés par le même office pour le compte du Comité national suisse de la Chambre de commerce internationale.

C'est vraisemblablement la première fois qu'un ouvrage consacré au marché suisse dans son ensemble, est publié. Bien que ne pouvant être exhaustif — vu l'ampleur et la complexité du sujet — le nouveau guide, qui indique pour chaque chapitre une abondante bibliographie, sera certainement utile aux exportateurs qui cherchent un instrument de base pour aborder le marché suisse.

Cet ouvrage est en vente auprès de notre Chambre de commerce au prix de 2.500 fr. français l'exemplaire et au prix de 2.000 fr. français pour nos adhérents.

CALENDRIER DES FOIRES ET EXPOSITIONS

Bâle	7 au 15 février 1959	Exposition internationale de machines pour la construction.
Nice	14 février au 2 mars 1959	Foire internationale du tourisme.
Paris	20 au 24 février 1959	Salon international de la pièce détachée.
Genève	12 au 22 mars 1959	Salon international de l'automobile.
Paris	12 au 23 mars 1959	Salon international de la construction et de l'équipement.
Brougg	3 au 7 avril 1959	Exposition internationale de machines agricoles.
Lyon	4 au 13 avril 1959	Foire internationale.
Bâle	11 au 21 avril 1959	Foire suisse d'échantillons.
Lille	11 au 26 avril 1959	Foire internationale.
Zurich	25 avril au 15 octobre 1959	Exposition nationale d'horticulture.
Paris	1er au 18 mai 1959	Foire internationale.
Paris	1er au 18 mai 1959	Salon international de l'habitat.
Zurich	22 au 31 mai 1959	Exposition de produits importés.
Paris	12 au 21 juin 1959	Salon international de l'aéronautique.
Lausanne	13 au 28 juin 1959	Exposition internationale de l'alimentation.
Bordeaux	14 au 29 juin 1959	Foire internationale.